CAHIER DES RÉSULTATS Atelier C

Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Chaudière-Appalaches



Atelier organisé par : le Réseau québécois sur les eaux souterraines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières

septembre 2017









Ce 2^e atelier de transfert et d'échange des connaissances issues du Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Chaudière-Appapalches a été réalisé grâce au financement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est le résultat d'un travail conjoint entre le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES), les chercheurs de l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement (INRS-ETE), l'Université Laval et de la Chaire de recherche UQTR en écologie du paysage et aménagement. Il a également bénéficié de la collaboration du Regroupement des organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches (OBV-CA).

Citer ce document

Ruiz, J., Decelles, A-M., 2017. Atelier C: Collaborer pour la protection et la gestion des eaux souterraines. Chaudière-Appalaches, cahier des résultats. Document préparé par le RQES, pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Montréal et Trois-Rivières, Réseau québécois sur les eaux souterraines et Université du Québec à Trois-Rivières.



Ce document est sous licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/ ou envoyez un courrier à Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View, California, 94041, USA.

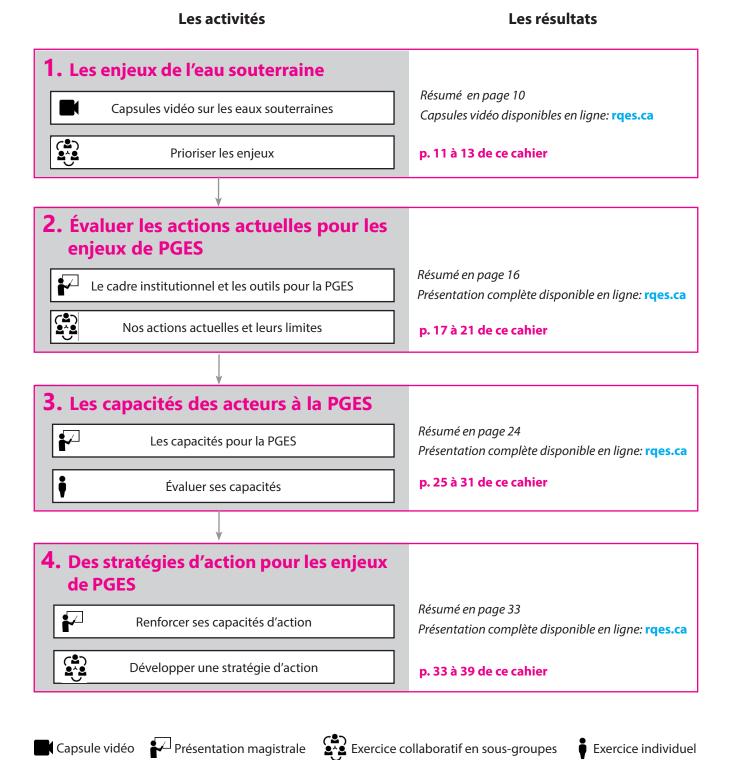
Information pour l'impression: ce document est conçu pour une impression recto-verso

Le Réseau québécois sur les eaux souterraines (RQES) est heureux de vous présenter le cahier des résultats du 2° atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la Chaudière-Appalaches, qui a eu lieu le 20 mars 2017 dans les locaux du centre administratif de La Nouvelle-Beauce à Sainte-Marie. Ce cahier expose les résultats des activités réalisées lors de l'atelier. Les participants y trouveront donc leur contribution. Chacun pourra également analyser ces résultats afin d'en tirer des conclusions.

Nous tenons à remercier tous les participants qui, par leur intérêt et leur implication, ont fait en sorte que cet atelier soit propice aux échanges et à la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

Rappel du déroulement de l'atelier	5
Les participants	6
Les acronymes	7
1. Les enjeux de protection et de gestion de l'eau souterraine	9
Les eaux souterraines de votre territoire	10
Rappel de l'activité	11
 Les résultats des enjeux de PGES 	13
2. Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES	15
Des outils multiples et complémentaires	16
Rappel de l'activité	17
 Les résultats des actions et de leurs limites pour nos enjeux 	18
3. Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines	23
Les capacités pour la PGES	24
Rappel de l'activité	25
 Les résultats pour l'ensemble de la région 	26
 L'évaluation des capacités des MRC de l'ouest du territoire 	27
 L'évaluation des capacités des MRC de l'est du territoire 	28
 L'évaluation des capacités des OBV 	29
 L'évaluation des capacités des ministère, université et autres 	30
4. Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des	33
eaux souterraines	33
Des exemples pour renforcer ses capacités	34
Rappel de l'activité	35
 Les résultats des stratégies d'action pour la PGES 	36

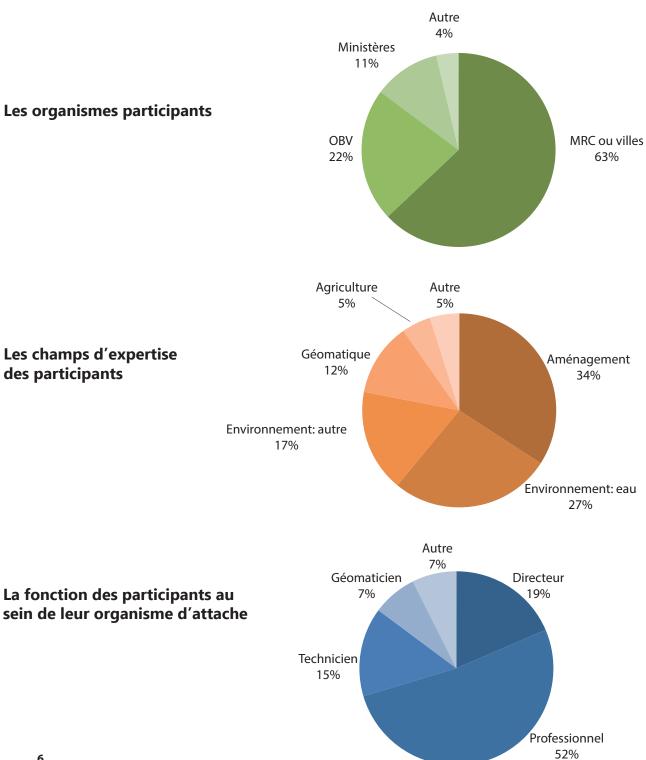
Rappel du déroulement de l'atelier



Exercice individuel

Les participants

Le deuxième atelier de transfert des connaissances sur les eaux souterraines de la région de la Chaudière-Appalaches a réuni 28 participants. Ces participants sont des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau provenant de différents organismes.



Les acronymes

CCA Comité consultatif agricole

CRECA Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

ES Eau souterraine

FQM Fédération québécoise des municipalités

GIEBV Gestion intégrée des ressources par bassin versant

LAU Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LCM Loi sur les compétences municipales

LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MRC Municipalité régionale de comté

OBV Organisme de bassin versant

PACES Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

PAE Plan d'aménagement d'ensemble

PDD Plan de développement durable

PDE Plan directeur de l'eau

PDZA Plan de développement de la zone agricole

PGES Protection et gestion des eaux souterraines

PGIR Plan de gestion intégrée régional

PGMR Plan de gestion des matières résiduelles

PIIA Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Q2r22 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

RCi Règlement de contrôle intérimaire

RCS Règlement sur les carrières et sablières

REA Règlement sur les exploitations agricoles

SAD Schéma d'aménagement et de développement

SAR Schéma d'aménagement révisé

SHQ Société d'habitation du Québec

SIH Système d'information hydrogéologique

UMQ Union des municipalités du Québec

ZIP Zone d'intervention prioritaire

1

Les enjeux de l'eau souterraine

Les eaux souterraines de votre territoire



Les capsules vidéo sont disponibles au www.rqes.ca

Vidéo 1 - Les eaux souterraines : une introduction



Rappel général sur le cycle de l'eau souterraine, les processus d'écoulement, la migration de contaminants dans l'eau souterraine, les zones de recharge, la vulnérabilité des aquifères.

Durée: 7:02 minutes

Vidéo 2 - Les faits saillants du PACES du sud-ouest de la Mauricie



Présentation des faits saillants du projet du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) de la Chaudière-Appalaches. René Lefebvre, professeur professeur titulaire du Centre Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-ETE) ayant travaillé à la réalisation du projet PACES à titre de coordonnateur, explique le projet .

Durée: 7:41 minutes

Rappel de l'activité



Exercice collaboratif réalisé en sous-groupes

Consignes

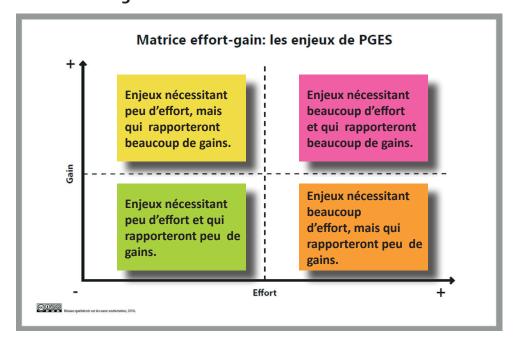
1. De façon individuelle, les participants ont identifié et noté sur les post-its les enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines (PGES) qu'ils connaissaient ou qu'ils anticipaient sur leur territoire (1 enjeu par post-it; ex.: les carrières et sablières et la protection des aquifères).





2. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient localiser les enjeux sur la matrice effort-gain (**figure 1**) en se questionnant de la façon suivante: «Pour agir sur cet enjeu, nous anticipons que cela va prendre beaucoup ou peu d'effort ? Si nous agissons sur cet enjeu, nous anticipons que nous allons être fortement, moyennement ou peu gagnants collectivement ?»

Figure 1: Matrice effort-gain



3. Les enjeux identifiés en sous-groupes ont été reportés sur un gabarit collectif, discutés en grand groupe et repositionnés si nécessaire. Les résultats des enjeux de protection et de gestion des eaux souterraines apparaissent à la p. 13 où tous les enjeux identifiés ont été retranscrits. Les enjeux similaires ont été regroupés dans un même bloc coloré.



4. Les participants, guidés par les propositions de l'experte en aménagement du territoire, ont sélectionné trois enjeux qui seront discutés et travaillés en sous-groupes dans les activités 2 et 4.

Les enjeux de PGES sélectionnés:

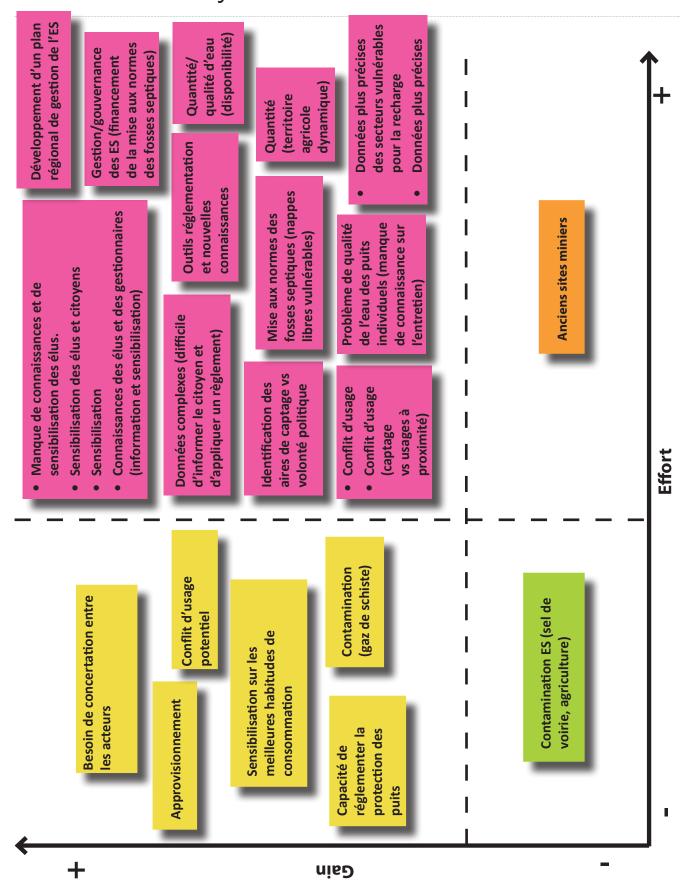
Enieu 1: SENSIBILISATION CITOYENNE / MEILLEURES HABITUDES DE CONSOMMATION

Enjeu 2: FOSSES SEPTIQUES

Enjeu 3: CONNAISSANCES/CAPACITÉ D'ACTION/SENSIBILISATION DES ÉLUS

Enieu 4: CONCERTATION RÉGIONALE ENTRE PROFESSIONNELS

Les résultats des enjeux de PGES



Évaluer les actions actuelles pour les enjeux de PGES



La présentation complète comprenant le cadre institutionnel complexe ainsi que tous exemples misant sur la complémentarité des outils présentés lors de l'atelier sont disponibles au www.rqes.ca.



OUTILS RÉGLEMENTAIRES

DÉFINITION

EXEMPLES

Édiction de normes opposables aux citoyens ou aux entreprises pour le contrôle des activités humaines

La gestion des activités polluantes dans les zones de captage (Ville-MRC de Trois-Rivières)

https://contenu.maruche.ca/Fichiers/d477a882-4a53-e611-80ea-00155d09650f/Sites/c32c511f-925d-e611-80ea-00155d09650f/Documents/12-DocumentComplementaire.pdf, p.138-140

La protection des zones de résurgence de l'eau souterraine (Conservation de la nature)

http://meteopolitique.com/fiches/eau/souterraine/revue/2003/a17.htm http://www.ambioterra.org/wp-content/uploads/2016/10/Plan-de-protection-CoveyHill_RDA_AMBIO.pdf http://www.geotop.ca/fr/bases-de-donnees/10-labo/1386-laboratoire-naturel-du-mont-covey-2.html







OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

DÉFINITION

Stratégies, plans de gestion, plans d'action qui définissent des orientations à travers une concertation entre acteurs Encouragent des changements de pratiques sur une base volontaire

Mesures économiques qui activent un changement de pratiques, une autre manière d'aménager.

Un modèle de gouvernance pour les eaux souterraines (SESAT)

http://sesat.ca/ RadDocuments/Portrait%20 final_avec%20cartes.pdf

http://sesat.ca/ RadDocuments/SESAT%20 -%20%C3%89tat%20de%20 situation%202010.pdf

Gérer les contaminants et sensibiliser les citoyens (Ville de Granby)

http://www.ville.granby.qc.ca/fr/ville/service.prt?svcid=granby_pq91&iddoc=344218

http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/394

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/gestion-environnementale-sels-voirie/Documents/GSV/strategie-quebecoise-GESV.pdf

Mesures de compensation écologique pour protéger les milieux naturels (Ville de Lévis)

https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/pdf/seances-infos/2015-05-13-PGMN-_seance-info.pdf

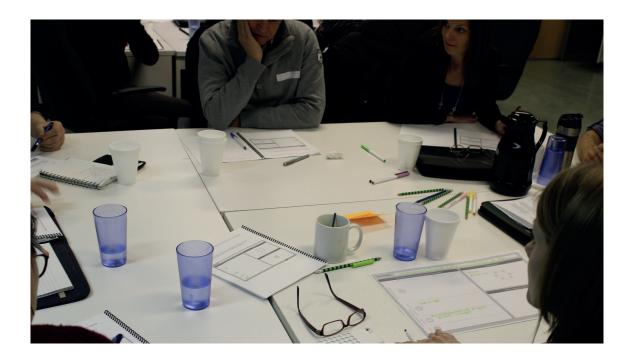
https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/fpd/ ENV-2015-015.pdf

EXEMF

Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En sous-groupes de 6 à 8 personnes, les participants devaient inscrire sur un gabarit, les outils et actions mis en place par le passé ou actuellement pour agir sur l'enjeu de la table.
- 2. Pour ces outils et actions, les participants ont identifié les manques et limites liés à leur utilisation
- 3. Un porte-parole par sous-groupe a été identifié afin de partager les résultats du travail de réflexion à tous les participants, favorisant ainsi une discussion générale avec les autres participants, les experts et les animateurs.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu **aux pages 18 à 21 de ce cahier**.

Les résultats des actions actuelles sur les enjeux

NOTRE ENJEU Sensibilisation citoyenne /meilleures habitudes de consommation

Manque une voix commune, un porte-parole, Manque le sentiment d'urgence (quantité de Pas de pénalité à la surconsommation (on ne Réseau québécois sur les eaux souterraines, et no sa 2016. Manque d'inspecteurs pour appliquer la Coûts des actions versus les bénéfices paie pas pour la vraie valeur de l'eau); LIMITES / MANQUES À NOS ACTIONS 'eau et qualité de l'eau du lac); **AUTRES ACTIONS** réglementation; un leader. installations septiques, espèces envahissantes; Promotion des bons coups en environnement Regroupement par achats de tests d'analyse niveau résidentiel, mais incite à consommer Campagne de sensibilisation de protection Remboursement achat de toilettes à débit Compteurs d'eau (pas toujours taxés au Règlement de construction (toilette à Escouade des lacs: bandes riveraines, dans les journaux et les sites Internet Règlement sur l'utilisation de l'eau Actions prévues au plan d'action. LES OUTILS QUE NOUS MOBILISONS ACTUELLEMENT QU01? des milieux humides. (arrosage, piscine). faible débit). moins); faible; municipalités municipalités Municipalités MRC + OBV QUI ? Certaines Certaines OBV OBV NCITATIFS OUTILS NON REGLEMENTAIRES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

NOTRE ENJEU Fosses septiques

MRC

QUI?

municipalités à la MRC pour l'application Délégation des compétences des QUOI ?

Programme de vidange systématique.

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

du Q2.r22;

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable





OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES

Municipalités

Taux d'intérêt avantageux

Prix de groupe (étude de sol, etc.)

Autrefois Réno-village

SHQ

Logi-rénove Fédéral

Subvention réseau municipal **Provincial**

AUTRES ACTIONS

Prioriser les secteurs pour la mise aux normes.



- Fin du programme réno-village;
- (avantages/inconvénients à desservir); Manque d'information pour les élus
- Contraintes financières pour le contribuable;
- Entretien des systèmes (contrats d'entretien), pas de libre-marché;
- Puisard vs évidence de contamination;
- Manque de ressources humaines.



Les capacités des acteurs à protéger et gérer les eaux souterraines

Les capacités pour la PGES



La présentation complète ainsi que des exemples des différentes capacités sont disponibles au www.rqes.

Capacité politique

Capacité de l'organisme à prendre des décisions en matière de PGES. Elle est liée au leadership des décideurs au sein de l'organisation et à leur sensibilité aux enjeux de la PGES. Elle permet à l'organisme de mettre plus aisément en place des mesures réglementaires ou non réglementaires, de débloquer des fonds et d'attribuer des ressources humaines pour la PGES.

Capacité institutionnelle

Capacité conférée à l'organisme par le cadre institutionnel (lois, politiques) qui définit les rôles, les responsabilités et les types de mesures (réglementaires, non réglementaires) que l'organisme peut prendre en matière de PGES. Elle dépend de la clarté du cadre institutionnel, mais aussi de la connaissance et de l'habitude de l'organisme à utiliser les mesures réglementaires ou non réglementaires qui sont à sa disposition.

Capacité financière

Elle renvoie aux budgets alloués aux activités de PGES dans l'organisme. La capacité financière se réfère autant à la disponibilité des budgets qu'à leur récurrence. Elle permet l'embauche de personnel qualifié pour comprendre les enjeux de PGES, mais aussi pour mettre en œuvre et faire le suivi des enjeux et mesures de PGES.

Capacité technique

Capacité de l'organisme à comprendre les enjeux de la PGES. Elle est liée aux ressources humaines présentes, à leur connaissance et à leur intérêt pour les enjeux de PGES sur leur territoire d'action. Elle dépend également des données que l'organisme possède pour la PGES.

Capacité sociale

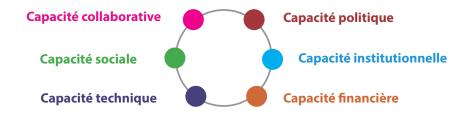
Capacité qui renvoie au degré de sensibilisation et de préoccupation des citoyens face aux enjeux de la PGES sur le territoire d'action de l'organisme. Elle peut par exemple se mesurer par l'implication citoyenne dans les débats, activités et actions pour la PGES, par l'existence d'un comité de protection, etc.

Capacité collaborative

Capacité de l'organisme à collaborer avec les autres acteurs du milieu. Elle est liée à la crédibilité de l'organisme dans le milieu et à ses collaborations antérieures. Elle permet à l'organisme de joindre ses expertises à celles des autres, de demander du soutien et de développer des mesures de PGES plus intégrées, voire qui débordent les limites administratives.

Rappel de l'activité

La capacité d'un acteur à agir pour la protection et la gestion des eaux souterraines (PGES) ne dépend pas uniquement des outils réglementaires ou non réglementaires dont il dispose. Elle dépend de six capacités interdépendantes décrites à la p.24, qui, ensemble, vont influencer à la fois la mobilisation, la mise en œuvre et les dispositifs de suivi des outils à la disposition de chacun des acteurs, mais aussi leur arrimage avec les actions des autres acteurs.



Consignes

- 1. Les participants étaient invités à évaluer la capacité de leur organisme à protéger et gérer les eaux souterraines. De 0 à 5 (0 = capacité faible et 5 = capacité forte), les participants évaluaient leurs capacités politique, institutionnelle, financière, technique, sociale et collaborative.
- 2. Cet exercice s'est réalisé de façon individuelle, en duo ou en trio, selon le nombre de représentants présents pour l'organisme.



Les résultats pour l'ensemble de la région

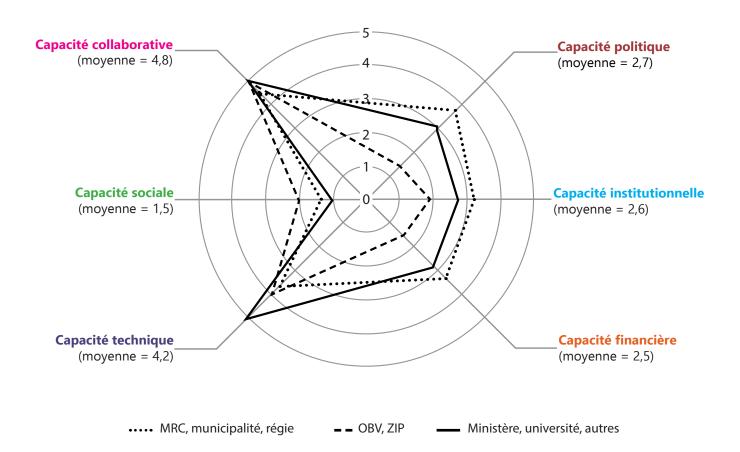
La compilation in situ des données en « toile d'araignée » par catégories d'organismes a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la région en matière de protection et de gestion des eaux souterraines.

La **figure 2** montre les résultats de l'évaluation des capacités des organismes de l'ensemble de la région à protéger et gérer les eaux souterraines selon les participants. Chaque toile d'araignée représente une catégorie d'organismes (MRC, municipalité et régie - OBV et ZIP - ministère, université et autre).

Les **pages 27 à 29 de ce cahier** affichent les résultats des organismes présents à l'atelier. Chaque toile d'araignée représente un organisme et est affichée avec une couleur distincte pour en faciliter la lecture.

La moyenne des notes attribuées aux différentes capacités ainsi que les commentaires ou justifications récoltés lors de l'atelier ont été compilés et retranscrits par catégories d'organismes (ex. MRC, OBV, municipalités, etc.). Les commentaires ayant été mentionnés plus d'une fois sont **marqués en gras**.

Figure 2 - Les capacités de la région à protéger et gérer l'eau souterraine selon les participants



L'évaluation des capacités des MRC à l'ouest du territoire

Capacité collaborative (3,2)

Plusieurs collaborations (OBV, UPA,

Municipalités)

- MRC crédible dans le milieu
- Cohérence avec les plans d'action des autres organismes
- PACES = opportunité pour la collaboration
 - Pas de crédibilité, peu d'expertise, pas de plan d'action

Capacité sociale (2,6)

· Plusieurs associations de protection de

- Groupe de citoyens Vigilance sur les
- hydrocarbures Sensibilisé à l'exploitation des gaz de schiste
 - sensibilise a l'exploitation des gaz de son
 Pas de comité dédié à la PGES
- Intervenants sensibilisés, mais + ou bien informés

Capacité technique (3,8)

Ateliers RQES

- Personnel sensibilisé
- Données du PACES utilisées dans les prises de décision
 - Ressources qualifiées
- Ressources humaines limitées

Capacité politique (2)

- Les élus sont en mode réaction plutôt que proactif
- Pas de problématique = élus peu sensibilisés
 - Manque de connaissance et de sensibilité
 Manque de connaissance et de sensibilité
- Il faut un dossier solide à l'appui pour convaincre les élus

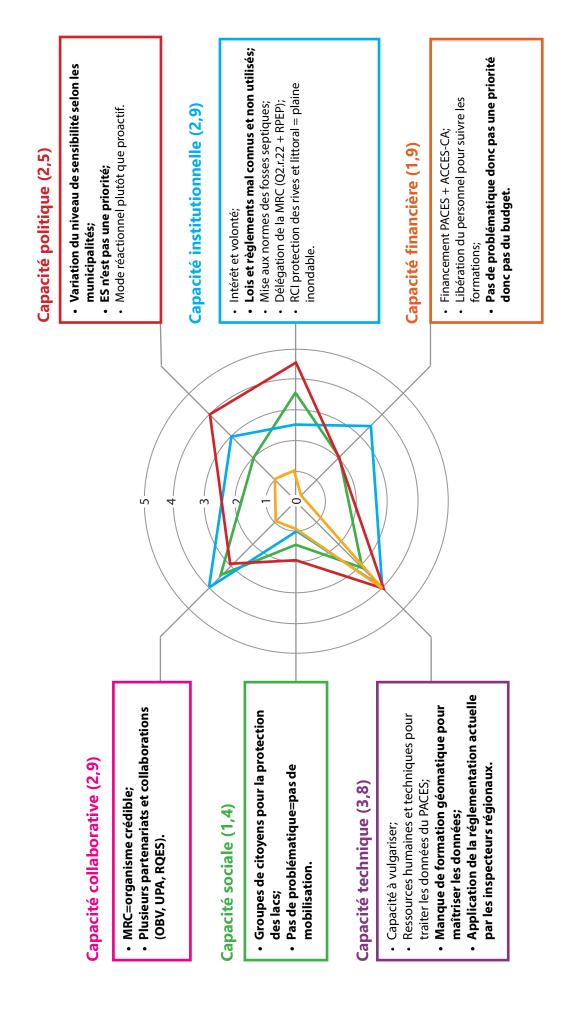
Capacité institutionnelle (2,4)

- Service régional de vidange des installations septiques résidentielles et de villégiature
- Pouvoir de mettre des mesures réglementaires en place LAU
- SADR (plan d'action, normes et aires de protection)
- Il existe des moyens, mais ils ne sont pas utilisés
 - Les outils réglementaires se situent au niveau municipal

Capacité financière (1,5)

- Programme de subvention d'amélioration des cours d'eau (surface)
- Financement ACCES-CA
- Pas de budget dédié
- Budget pour le service des installations septiques
- Collaborateurs pour le PACES
 - RPFP

L'évaluation des capacités des MRC à l'est du territoire



L'évaluation des capacités des OBV

Capacité collaborative (4)

- Bon partenariat avec MRC et municipalités;
 - Crédibilité de l'organisme;
 - Projets intégrés;
- Fort leadership du CA;
- Plan d'action cohérent avec les SAD des
- Organisme pas connu de tous les acteurs

Capacité sociale (3,5)

- Groupe vigilance hydrocarbures, très actif sur le territoire;
- Bonne participation des MRC, UPA et municipalités pour l'eau potable;
- Comité de vigilance lieu d'enfouissement technique.

Capacité technique (4,3)

- Bonne connaissance des enjeux de la PGES;
- Bonnes compétences;
- L'OBV accompagne les acteurs dans le PACES depuis 2011;
- L'OBV a les ressources humaines et techniques pour manipuler les données et aider dans la prise de décision.

Capacité politique (3,5)

- Aspect non réglementaire;
- Participation et support au PACES et à ACCES-CA.
- · Les élus et le CA sont proactifs.

Capacité institutionnelle (1,5)

- Pouvoir de sensibilisation seulement;
 Pas de pouvoir réglementaire;
 - Capacité à influencer les décideurs.

Capacité financière (1)

- Manque de ressources financières (instabilité financière, financement non récurrent);
- Manque de ressources humaines (manque de temps, aucune ressource dédiée à la PGES).

L'évaluation des capacités des ministère, université et autres

Capacité collaborative (4,8)

- But de l'organisme
- Appuyer les gouvernements et les entreprises
- Crédible dans le milieu
- Collaboration avec municipalités, OBV en fournissant temps, ressources et expertise
 - Fort leadership du CA
- · Plan d'action cohérent avec les SAD des MRC
 - Organisme pas connu de tous les acteurs

Capacité sociale (3,5)

- Forte mobilisation citoyenne (gaz de schiste)
- Notre organisme peut rejoindre les groupes de citoyens, car les membres sont utilisateurs de l'ES
- Bonne participation des MRC, UPA et municipalités pour l'eau potable
- Comité de vigilance lieu d'enfouissement technique

Capacité technique (4,4)

- Capacité forte c'est le rôle de l'organisme;
- Ressources techniques, humaines, connaissances et intérêt pour les enjeux de la PGES;
- Embauche de ressources possédant des connaissances sur les ES;

Capacité politique (2,8)

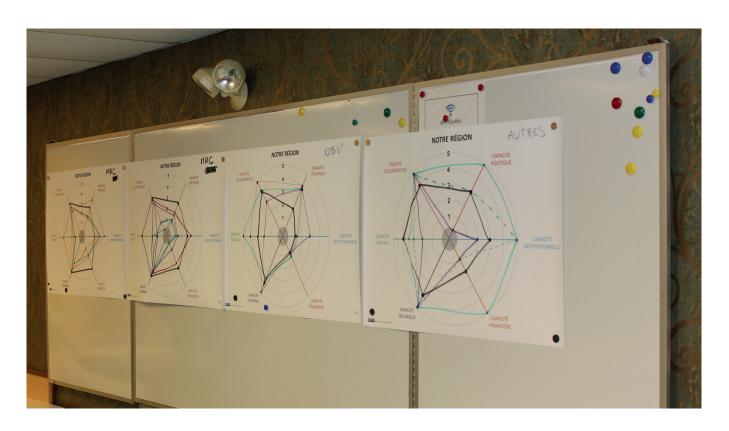
- Pas décisionnel;
- ES est un gros enjeu pour le ministère;
- Enjeu moyennement faible pour la région;
- Attribution de ressources humaines (comité technique, comité de suivi);
- Bonne compréhension et sensibilisation des élus (utilisateurs de l'ES).

Capacité institutionnelle (3,8)

- L'organisme n'a pas de mesure réglementaire à sa disposition;
- Support de la mise en œuvre;
 - Sensibilisation;
- Forte capacité réglementaire;
- Application de la réglementation;
- Leader dans les campagnes de sensibilisation.

Capacité financière (2,3)

- Pas de \$, mais capacité d'aller en chercher;
 - Ressources humaines disponibles;
- Pas de budget associé à la PGES, mais peut être leader pour un projet de sensibilisation.





Les stratégies d'action pour la protection et la gestion des eaux souterraines

Des exemples pour renforcer ses capacités



La présentation complète incluant des exemples innovants pour renforcer ses capacités est disponible au www.rqes.ca.

Figure 3 Cartes «outils inspirants»















SENSIBILISATION

- Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
- Campagne de sensibilisation au respect des bandes riveraines (producteurs, propriétaires riverains)
- Informations aux propriétaires de puits privés (qualité de l'eau)

• Etc.



MESURES INCITATIVES

- Prime Vert (MAPAQ)
- Redevances sur l'eau
- Remboursement de taxes foncières
- Transfert de droits de développement
- Etc.

Rappel de l'activité

Consignes

- 1. En s'inspirant des outils non réglementaires et des cartes «outils inspirants» (**figure 3**), les participants, répartis en sous-groupes de 5 à 7 personnes, devaient élaborer une stratégie de protection et de gestion des eaux souterraines pour un des quatre enjeux sélectionnés à l'activité 1 (p.11).
- 2. Les participants ont élaboré leur stratégie à l'aide du gabarit «Notre stratégie d'action pour l'enjeu» (p. 36 à 39).
- 3. Par la suite, ils ont partagé leurs résultats avec le reste des participants de l'atelier.



Les résultats du travail de réflexion des participants, retranscrits sur les gabarits, sont présentés par enjeu aux pages 34 à 36 de ce cahier.



Outils réglementaires



Outils de planification et de concertation



Outils volontaires



Outils incitatifs

Les résultats des stratégies d'action pour la PGES

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU: Sensibilisation citoyenne /meilleures habitudes de consommation

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème?

Perception et information relatives à l'eau potable pour les citoyens et utilisateurs.

3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

- Avoir un portrait juste de l'utilisation de l'eau à tous les niveaux (mondial, individuel, etc.)
- Conscientiser le citoyen avec conséquences au jour le jour.
- Base de données, SIG, lieu d'appartenance.

- OSBL
- Partenaires (université, MRC, municipalités, ministères, CRECA, OSBL régional);
- Autres régions.

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS NON RÉGLEMENTAIRES



Qui sont les acteurs visés?

Planification d'un outil SIG;

Portrait informatisé;

Répertoire des bons coups municipaux.

Utilisateurs du territoire

Utilisateurs d'eau

Citoyens



NOS FORCES D'ACTION

Journée eau potable;

(douche rapide, balayer sont entrée, Citoyens qui rapportent les bons coups robinet faible débit, baril d'eau de pluie, etc.).



Institutionnelle

Sociale

Politique

Collaborative

Financière

Technique

comptant pour les participants et les Tirage de forfait ou prix en argent nouveaux utilisateurs.



- Base de données sociales (initiative);
- Portrait avec données géomatiques liées à l'eau souterraine;
- Portrait avec données liées à la consommation de l'eau;
- Éducation interactive liée à l'eau
- Montrer le coût réel de l'eau sur le compte de taxes;
- Sensibilisation avec les compteurs d'eau;
- Achats groupés



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU : Fosses septiques

LE PROBLÈME

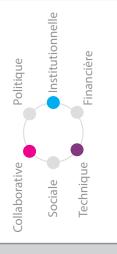
Quelle est la source du problème?

La non-conformité d'un grand nombre de fosses septiques

Qui sont les acteurs visés?

- Citoyens
- Élus (MRC et municipalités)
- Inspecteurs municipaux
- Fournisseurs / gouv. du Québec

NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

La mise aux normes des installations septiques non conformes pour des questions de santé publique et de protection des eaux souterraines.

QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

pour la responsabilité de la mise municipalités délèguent la MRC MRC, ce ne sont pas toutes les municipalités qui adhéreront) Selon les moyens de mise en oeuvre, l'idéal serait que les aux normes (dans certaines

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS



Inscrire la mise aux normes des fosses septiques dans le plan d'action des MRC et dans les PDE.



Vidanges régionales;

Campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens sur les étapes de mise aux normes;

пþ terrain des fosses septiques Inventaire territoire.



Analyse volontaire de l'eau des puits à moindre coût par achat groupé (argumentaire de santé publique (action menée par la MRC); incitatif pour la mise aux normes (études de sol collectives, financement par la municipalité); Reconduire et bonifier les incitatifs de crédits d'impôt.





- Comment renforcer les capacités politique et financière?
- conscientisés pour sensibiliser les Les citoyens doivent être élus ensuite:
- et gratuit pour les citoyens (MRC aura échantillonnés par une MRC ou mun. 1- Campagne de tests d'eau de puits accès aux données)
- 2- Sensibiliser sur le terrain et promouvoir un inventaire.



() Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU : Connaissances/capacité d'action/sensibilisation des élus

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème ?

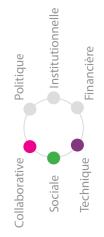
Manque d'information utile aux prises de décision des élus.

Qui sont les acteurs visés?

Élus

Directeurs généraux (MRC et municipalités)

NOS FORCES D'ACTION



3 QUELS CHANGEMENTS SOUHAITONS-NOUS APPORTER?

Prendre des décisions éclairées sur la PGES.

QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

MRC et OBV alliés de l'eau (conseillers qui travaillent dans le dossier, leader politique). souterraine

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS



Arrimage SAD-PDE.

ACTIONS

élaborés en collaboration OBV-Illustrations de cas concrets MRC.



Guide d'information (brochure) sur l'eau souterraine en collaboration OBV-MRC qui inclurait des exemples concrets;

Faire des présentations auprès des élus.



Offrir des services d'accompagnement pour l'analyse de la qualité de l'eau des puits privés en continu.



NOTRE STRATÉGIE D'ACTION POUR L'ENJEU: Concertation régionale entre professionnels

LE PROBLÈME

Quelle est la source du problème?

Multiplication des comités;

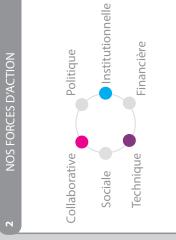
Pas de mécanisme de mise en commun;

mais aucun porteur de dossiers= baisse de d'intervenants, Beaucoup l'efficacité.

Qui sont les acteurs visés?

MRC OBV

Monde agricole Monde forestier



Meilleure efficacité avec des résultats concrets.

4 QUI SONT LES PORTEURS DE LA STRATÉGIE ?

travaillent dans le dossier, MRC et OBV alliés de l'eau souterraine (conseillers qui leader politique).

5 NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS

OUTILS



L'intégration des données de l'eau souterraine aux PDE;

Synchroniser les rencontres ROBV-CA et Aménagistes CA;

Arrimage PDE-SAD





ACTIONS

Cercle d'apprentissage.



(Réseau québécois sur les eaux souterraines, 2016.

Les partenaires du projet de transfert des connaissances sur les eaux souterraines :







